

Aménagement de la place de la Révolution - Opération Marché Beaux-Arts - Concours de concepteur Lumière - Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le 22 septembre 2003, l'assemblée délibérante a décidé de lancer une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre portant sur la mise en valeur de la place, des façades, de la fontaine par la lumière et l'animation hydraulique de la fontaine.

Dans ses séances du 20 novembre 2003 et du 8 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la composition de la Commission Technique et celle du Jury.

Dans sa séance du 19 janvier 2004, le Conseil Municipal a retenu la proposition du Jury de retenir les équipes :

- SCENERGIE / ATF
- IXO / DILUVIAL / CITELUM
- F. GAYET / J. BERTHON / LES FONTAINIERS DE PARIS
- L'ACTE LUMIERE / L'ITEC / EAU TECH

Dans cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé le programme et le règlement du concours.

La Commission Municipale d'Appel d'Offres du 19 avril 2004 a enregistré le dépôt de trois dossiers, l'équipe L'ACTE LUMIERE / L'ITEC / EAU TECH s'étant désistée.

Le 22 avril 2004, la Commission Technique s'est réunie et a procédé à l'analyse réglementaire et technique des dossiers.

En réunion du 7 mai 2004, après avoir pris connaissance des propositions, le jury, en application des critères de choix par rapport au sujet présenté :

- Qualité artistique de la proposition, mise en valeur du patrimoine et du parti d'aménagement
- Respect de l'enveloppe financière prévisionnelle et prise en compte du coût global du projet
- Qualité technique de la proposition

propose le classement suivant :

- * Équipe classée n° 1 : IXO – DILUVIAL – CITELUM
- * Équipe classée n° 2 : SCENERGIE - ATF
- * Équipe classée n° 3 : F. GAYET - J. BERTHON - LES FONTAINIERS DE PARIS

Le jury a classé n° 1 l'équipe IXO - DILUVIAL - CITELUM pour l'intérêt du projet qui a été traité avec une vue d'ensemble globale et pour la cohérence de sa proposition, tant d'un point de vue esthétique que technique.

M. le Maire, maître d'ouvrage, en application du Code des Marchés Publics, a décidé de déclarer l'équipe IXO - DILUVIAL - CITELUM lauréate et a engagé les négociations prévues à l'article 70 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur les propositions faites par le Jury et verser les indemnités d'un montant de 5 000 € (inscrites en dépenses sur l'imputation 23.822.2315.95024) à chacune des deux équipes non retenues

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et les pièces nécessaires liés aux études et à la maîtrise d'œuvre, à la réalisation et au règlement des travaux

- à signer également le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) nécessaire(s) à la réalisation complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

«M. LE MAIRE : Il y aura donc, comme je l'avais indiqué et promis, un éclairage soigné de la place de la Révolution qui mettra particulièrement en valeur les façades entre autres du Conservatoire, du Musée et la fontaine. Bien entendu, nous serons très attentifs et cela a été indiqué pendant ce jury, à utiliser des lampes à basse consommation.

Mme Annaïck CHAUVET : Je voulais demander justement si la composante énergétique de ce projet avait bien été considérée.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Nous avons demandé que soient prises en compte la composante énergétique et même la facilité de maintenance. Les lampes qui sont proposées là sont des lampes qui peuvent durer pour certaines jusqu'à 12 000 heures avec des faibles consommations, ça a bien entendu été évoqué.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, puisque nous sommes place de la Révolution, ça fait longtemps que je ne vous ai pas interrogé sur la brasserie et la dernière fois vous semblez rassuré. J'ai entendu s'exprimer sur les ondes du service public très récemment le responsable du cinéma à l'occasion des six mois du cinéma qui, apparemment, ne voit rien venir à côté de chez lui. Donc êtes-vous toujours aussi rassuré quant à la brasserie ?

M. LE MAIRE : Je vous ai dit que la brasserie est en vente et pour l'instant la SEDD n'a pas trouvé d'acquéreur mais comme il n'est pas dans nos habitudes de brader le patrimoine public, le prix qui est proposé nous paraît un bon prix. Je vais vous expliquer pourquoi il y a des soucis pour la brasserie pour l'instant, c'est que les investisseurs craignent d'investir dans une nouvelle brasserie alors que la place est en travaux et que cela apporte, on en a d'ailleurs parlé dernièrement dans la presse, beaucoup de difficultés aux commerces. Ceux qui sont là bien entendu les subissent, mais imaginez aujourd'hui pour quelqu'un qui veut investir, le coût de la brasserie c'est 600 000 € à peu près, le prix de vente des murs et du fonds donc ce n'est pas énorme car c'est un emplacement n° 1 au centre-ville. Je pense que lorsque la place sera terminée et qu'elle sera devenue une des grandes places de Besançon, nous n'aurons aucune difficulté. Nous avons eu plusieurs «pistes», on pensait que ça irait plus vite. Il y en a certains qui pensent jouer sur la longueur pour faire baisser les prix, à mon avis c'est mal connaître le Maire que de penser cela. J'estime que ce prix est correct puisque vous achetez pour ce prix-là 600 000 € environ les murs et le fonds, soit 400 m² au centre-ville totalement aménagés avec eau, électricité, parking, salle réfrigérée en sous-sol. Pour l'instant on n'a pas trouvé d'acquéreur, il y a eu plusieurs projets qui ne nous convenaient pas. J'ai répondu à M. BONNET, donc la SEDD travaille sur un certain nombre de pistes qui pour l'instant n'ont pas abouti. Reconnaissez simplement que nous avons toujours été fermes et que ces opérations nous les avons toujours menées à bien entre autres celle du cinéma qui, à mon sens, était beaucoup plus compliquée, extrêmement plus compliquée à mener que l'opération de la brasserie. On va peut-être trouver quelqu'un mais il faut attendre que les travaux de la place soient terminés.

M. Pascal BONNET : Il y a un an vous nous disiez que les investisseurs attendaient le cinéma, maintenant ils attendent que la place soit terminée, je veux bien le croire. Nous restons vigilants parce qu'on a douté de l'économie globale du projet à long terme, donc nous restons vigilants.

M. LE MAIRE : Vous voulez démontrer quoi par cette remarque-là ? Que le Maire n'a pas trouvé un commerçant pour acheter la brasserie ?

M. Pascal BONNET : Je remarque que vos réponses ont évolué au fil des mois.

M. LE MAIRE : Je vous ai dit que la place se fera, elle se fera, que le cinéma se ferait alors que plus grand monde ne donnait de chances de survie au cinéma et que par notre fermeté et puis peut-être notre façon de négocier on a sauvé le cinéma sans coût pour la Ville, sans coût pour la SEDD, qu'actuellement ça se passe plutôt bien alors effectivement je n'ai pas l'habitude de brader le patrimoine municipal et je ne braderai pas la brasserie parce qu'on a quelques difficultés pour la vendre actuellement, c'est tout. On attendra. Vous verrez, dans quelque temps on se battra pour l'avoir, on en reparlera.

Mme Nicole WEINMAN : Je vais vous dire mon sentiment personnel sur ce dossier. Ce n'est pas du cinéma, je trouve que 600 000 € c'est cher pour un local vide, brut de forme c'est cher et je me demande...

M. LE MAIRE : C'est le prix du marché.

Mme Nicole WEINMAN : Vous ne trouverez pas d'acquéreur avant la fin de l'aménagement de la place mais est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à réfléchir à une animation autre durant ce temps-là pour le bénéfice et le marché ?

M. LE MAIRE : Ce qu'il faut simplement, c'est que ce local soit libre à la vente, ce n'est pas un local brut, c'est un local qui est totalement aménagé avec ses cloisons en placoplâtre, ses plafonds, l'eau, l'électricité, il n'est pas agencé bien sûr.

Mme Nicole WEINMAN : Je trouve que ça fait cher.

M. LE MAIRE : Si on l'aménage, cela va coûter quelque argent. Il a failli être vendu à deux ou trois reprises et au dernier moment ça n'a plus fonctionné je ne sais plus pour quelles raisons. Pourtant j'essaie de temps en temps de mettre mon costume de vendeur de locaux en centre-ville, j'aime bien faire cela, j'aime bien surtout négocier et discuter et quand je gagne quelque argent pour la Ville c'est vrai que je jubile un peu intérieurement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.